



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-sixième session

7-9 juin 2021

Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2020

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. R. van der Zee
Directeur de la
Division des finances
Programme alimentaire mondial
Courriel: robert.vanderzee@wfp.org

Les documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

NF604/f

RÉSUMÉ

- Le rapport, qui est soumis au Conseil d'administration pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçus des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil (article XIII.4 (e) du Règlement général).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note du document intitulé «Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2020», et à l'entériner en vue de sa présentation pour information au Conseil d'administration du PAM.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé «Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2020».**



Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 7 mai 2021

WFP/EB.A/2021/6-I/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2020

Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis au Conseil d'administration pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil (article XIII.4 (e) du Règlement général).

Contributions des gouvernements de pays en développement, des gouvernements de pays en transition et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général)

2. De nombreux gouvernements de pays en développement et de pays en transition ainsi que d'autres donateurs non habituels apportent leur soutien aux opérations du PAM au moyen de contributions en nature sous forme de produits ou de services, qui relèvent de l'article XIII.4 (c) du Règlement général. En 2020, la valeur de ces contributions était de 13,6 millions de dollars É.-U. au titre des accords de couplage, en hausse par rapport aux 12,6 millions de dollars enregistrés en 2019. Des contributions en espèces et en nature sous forme de produits ou de services ont été couplées à des contributions en espèces d'un montant de 0,6 million de dollars versées par d'autres donateurs, en baisse par rapport au montant de 6,8 millions de dollars versé en 2019 et aux 7,8 millions de dollars provenant du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs en augmentation par rapport aux 3,4 millions de dollars enregistrés en 2019. Il n'a été accordé en 2019 ou en 2020 aucune dérogation au recouvrement des coûts d'appui indirects pour ce type de contributions.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif chargé du
Département de la gestion des ressources
et Directeur financier
tél.: 066513-2885

M. R. van der Zee
Directeur
Division des finances
tél.: 066513-2544

Mme M. Mananikova
Directrice adjointe chargée de l'information financière
Division des finances
tél.: 066513-2868

TABLEAU 1: CONTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE XIII.4 (c) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FOURNIES EN 2020 (en dollars)			
Donateur	Valeur des contributions (produits, services, ou espèces)	Autres coûts et coûts d'appui indirects financés par	
		d'autres donateurs	le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs*
Congo	208 771	-	93 029
El Salvador	1 238 000	-	776 390
Eswatini	463 880	-	106 867
Gambie	1 344 303	-	1 000 000
Guinée	1 288 737	-	553 285
Inde	960 000	-	960 000
Malawi	295 000	-	273 409
Népal	620 146	130 116	1 000 000
Nicaragua	100 388	-	56 996
Nigéria	1 131 649	-	826 332
Pakistan	2 405 704	522 343	1 000 000
Philippines	3 183 821	-	1 000 000
Sierra Leone	319 344	-	144 239
Total 2020	13 559 683	652 459	7 790 546
Total 2019	12 552 021	6 793 649	3 414 984

* Le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs a apporté les fonds nécessaires pour financer les coûts d'appui associés à ces contributions.

Dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs (article XIII.4 (d) du Règlement général)

- En 2020, des opérations du PAM ont vu leurs moyens augmentés par des contributions en nature sous forme de services et d'articles non alimentaires relevant de l'article XIII.4 (d) du Règlement général. Ces contributions ont en 2020 atteint un montant de 27,4 millions de dollars, contre 14,1 millions de dollars en 2019. L'augmentation enregistrée en 2020 est principalement imputable à des services en nature fournis par des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des entités privées afin d'appuyer l'intervention menée pour faire face à la COVID-19. La valeur totale des coûts d'appui indirects au recouvrement desquels il a été dérogé est estimée pour 2020 à 1,8 million de dollars, en hausse par rapport au montant de 0,9 million de dollars enregistré en 2019. Aucune dérogation n'a été accordée en 2020 au recouvrement des coûts d'appui indirects applicables aux contributions en espèces ou des coûts d'appui directs. On trouvera au tableau 2 le détail des coûts d'appui indirects visés par la dérogation, ventilés par donateur, par pays bénéficiaire et par montant de la contribution.

TABEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2020
(en dollars)

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Al Yah Satellite Communications Company	Siège du PAM (Rome)	86 000	5 590
Ministère bavarois de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts	Siège du PAM (Rome)	169 440	11 014
CANADEM (Réserve civile du Canada)	Arménie	62 339	4 052
	Burkina Faso	125 523	8 159
	Burundi	13 902	904
	Cameroun	86 972	5 653
	République dominicaine	68 916	4 480
	Bureau régional pour l'Afrique australe	124 756	8 109
Conseil danois pour les réfugiés	Haïti	70 331	4 572
	Siège du PAM (Rome)	134 565	8 747
	République démocratique du Congo	123 863	8 051
	Libéria	143 239	9 311
	Rwanda	20 365	1 324
	Yémen	44 159	2 870
Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mozambique	131 623	8 555
	Siège du PAM (Rome)	1 400 000	91 000
Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes	Siège du PAM (Rome)	685 039	44 528
Agence fédérale allemande de secours technique	Siège du PAM (Rome)	173 344	11 267
Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	338 880	22 027
Luxembourg	Siège du PAM (Rome)	23 271	1 513
Help.ONG	Siège du PAM (Rome)	97 276	6 323
Hispasat S.A.	Siège du PAM (Rome)	26 472	1 721
Unité islandaise de réponse aux crises	Mozambique	121 453	7 894
Information Management and Mine Action Programs	El Salvador	100 593	6 539
Inmarsat Global Limited	Siège du PAM (Rome)	450 000	29 250
Intelsat Global Sales & Marketing Ltd.	Siège du PAM (Rome)	105 300	6 845

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2020
(en dollars)

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Irish Aid	Burkina Faso	135 660	8 818
	Cameroun	136 517	8 874
Koninklijke DSM N.V.	Siège du PAM (Rome)	166 505	10 823
Conseil norvégien pour les réfugiés	Afghanistan	140 446	9 129
	Burkina Faso	198 541	12 905
	Cameroun	243 877	15 852
	Tchad	332 107	21 587
	Colombie	514 940	33 471
	République dominicaine	71 790	4 666
	Kenya	115 425	7 503
	Mali	287 110	18 662
	Mozambique	87 085	5 661
	Niger	937 723	60 952
	Nigéria	218 701	14 216
	Pays insulaires du Pacifique	184 126	11 968
	Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	57 223	3 719
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	455 783	29 626
	Bureau régional pour l'Afrique australe	148 350	9 643
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	169 953	11 047
	Sénégal	220 547	14 336
	Soudan	33 245	2 161
	Timor-Leste	109 328	7 106
	Ouganda	8 342	542
Siège du PAM (Rome)	186 555	12 126	
Office of Foreign Disaster Assistance des États-Unis	Siège du PAM (Rome)	82 500	5 363
Académie finlandaise des services d'urgence	République dominicaine	69 635	4 526
RedR Australia	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	86 815	5 643
	Jordanie	135 818	8 828
	Myanmar	57 761	3 754
	Bureaux des pays insulaires du Pacifique	571 808	37 167

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2020
(en dollars)

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
	Pakistan	6 339	412
	Ouganda	67 334	4 377
Aviation royale canadienne	Siège du PAM (Rome)	848 245	55 136
Agence suédoise pour la protection civile	Bangladesh	29 211	1 899
	Burkina Faso	310 111	20 157
	Cameroun	482 612	31 370
	République centrafricaine	3 320 852	215 855
	République démocratique du Congo	1 681 714	109 311
	Éthiopie	412 823	26 833
	Mali	232 066	15 084
	Mozambique	38 967	2 533
	Soudan du Sud	94 483	6 141
	Somalie	225 762	14 675
		Siège du PAM (Rome)	84 679
Direction suisse du développement et de la coopération	Burundi	45 862	2 981
	République démocratique du Congo	161 023	10 466
	El Salvador	156 984	10 204
	Haïti	70 331	4 572
	République populaire démocratique de Corée	46 640	3 032
	Libye	134 654	8 753
	Mali	114 346	7 432
	État de Palestine	65 063	4 229
	Sri Lanka	252 549	16 416
		Siège du PAM (Rome)	281 140
T-Pride Private Limited	Siège du PAM (Rome)	6 264 825	407 214
Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale des Émirats arabes unis	République centrafricaine	230 332	14 972
United Parcel Service	République centrafricaine	463 125	30 103
	Éthiopie	57 265	3 722
	Guatemala	148 090	9 626
Total 2020		27 419 264	1 782 255
Total 2019		14 114 877	917 467

Réductions des coûts d'appui indirects pour les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition (article XIII.4 (e) du Règlement général)

4. Le Conseil d'administration a approuvé¹ l'application d'un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent aux contributions versées par des gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et aux contributions fournies par des pays en développement ou des pays en transition. En 2020, la valeur de ces contributions reçues en espèces s'élevait à 334,1 millions de dollars, en hausse par rapport au montant de 132,6 millions de dollars en 2019, dont 12,9 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects, contre 5,1 millions en 2019. Cette augmentation de 152 pour cent du niveau des contributions par rapport à 2019 est explicable en partie par l'accroissement de la demande d'appui au PAM pour mettre en œuvre des projets pris en charge par les pays que financent des institutions financières internationales. Le tableau 3 détaille la liste des pays donateurs concernés ainsi que le montant de leur contribution et le montant des coûts d'appui indirects calculés au taux réduit.

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2020 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL)		
Pays	Montant de la contribution (en dollars)	Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit à 4 pour cent)
Angola	3 355 643	129 063
Arménie	40 672	1 564
Bangladesh	45 469 008	1 748 808
Bénin	11 798 161	453 775
Bolivie	946 928	36 420
Burundi	2 520 726	96 951
Cameroun	1 620 198	62 315
Tchad	22 000 000	846 154
Chine	2 800 000	107 692
Colombie	13 989 785	538 069
Côte d'Ivoire	1 500 000	57 692
République démocratique du Congo	3 000 000	115 385
République dominicaine	1 088 223	41 855
Timor-Leste	121 786	4 684
Égypte	2 871 926	110 459
Ghana	300 000	11 538
Haïti	60 202 519	2 315 481
Honduras	340 055	13 079
Libéria	30 000 000	1 153 846
Mali	12 500 000	480 769
Mozambique	11 804 354	454 014
Namibie	405 746	15 606
Pakistan	11 660 549	448 483
Pérou	293 627	11 293
Sénégal	1 003 111	38 581
Somalie	92 000 000	3 538 462

¹ WFP/EB.2/2019/5-A/1*.

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2020 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECouvreMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL)		
Pays	Montant de la contribution <i>(en dollars)</i>	Montant des coûts d'appui indirects <i>(taux réduit à 4 pour cent)</i>
Tunisie	493 091	18 965
Total 2020	334 126 108	12 851 003
Total 2019	132 595 670	5 099 833